



Terre des Baux

3ème trimestre 2022

ABC des Baux



Une faune et une flore
uniques à observer

Dans ce bulletin



Vie municipale

Grands dossiers
Focus budgétaire
Décisions municipales 2/12



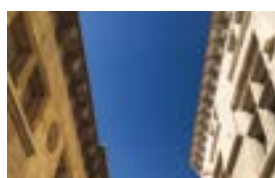
Nos ressources

Économie d'énergie
Réutilisation des
eaux usées traitées
Eau souterraine 13/16



Notre environnement

Nuisances lumineuses
Atlas de la biodiversité
17/21



Tourisme

Destination 3 étoiles
Carrière et bâti
Parcours vélo
Taxe de séjour 22/25



Nouveautés

Gastronomie et terroir
Portraits
Associations 26/29



Informations pratiques

Etat civil
Numéros utiles
Agenda 30/32



Edito

L'été semble déjà loin.

Il fut marquant. Dominé par une sécheresse historique autant qu'inquiétante et par deux incendies à quelques kilomètres de chez nous qui ont ravagé plusieurs centaines d'hectares, il aura des conséquences lourdes et durables.

Puis, à peine la fraîcheur revenue, deux heures de pluies torrentielles provoquaient sur notre commune ainsi que celles de Maussane-les-Alpilles et du Paradou des dégâts majeurs dans les hôtels, chez les agriculteurs, pour certains de nos habitants et sur nos voies et chemins. Nous avons d'ailleurs en commun demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces événements hors normes nous rappellent que le changement climatique nous impose une accélération de notre réflexion. Il est plus que jamais indispensable d'anticiper pour garantir notre sécurité, préserver notre environnement et connaître les bonnes attitudes à avoir.

- Nous avons élaboré un Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie et son corollaire, le DICRIM qui vous est distribué avec ce bulletin municipal. C'est un document qu'il est important de s'approprier et de garder à portée de main car il sera essentiel au cas où nous serions touchés par un événement exceptionnel.

- L'expérience nous a montré que la prévoyance était essentielle. Trop d'obligations légales de déboisement ne sont malheureusement pas respectées, or c'est la meilleure des prévoyances, pour soi et pour ses voisins.

- Cet été encore, les réserves d'eau ont été trop justes. Jamais les nappes phréatiques n'ont été si basses et il a fallu la publication d'arrêtés préfectoraux pour nous rappeler, si besoin était, que l'eau est précieuse et que, faute d'un engagement de tous elle viendrait à manquer. Là aussi, il nous faut réfléchir aux moyens de mieux la gérer et de contribuer à un effort collectif.

- Les prix de l'énergie continuent de flamber et de jouer le yoyo. Essence, gaz et électricité... Il sera indispensable de faire des économies et nous sommes menacés de coupures. La Communauté de communes a mis en place un Bureau énergie destiné à aider particuliers et collectivités dans leurs efforts pour consommer moins et minimiser les factures. La Commune mettra en place des dispositifs d'économie, notamment sur l'éclairage public et le chauffage.

Bien sûr, ce ne sont pas des nouvelles très réjouissantes mais nous nous devons de rester les pieds sur terre et malgré tous ces aléas, notre Commune reste une destination prisée et de qualité. Nous avons profité cet été de belles soirées musicales et culturelles grâce au Département et à la Région et vous trouverez avec ce bulletin, un livret sur l'histoire de la pierre aux Baux, complément du parcours de photos sur la vie des carriers qui anime notre cité.

Fidèle à ses engagements, toute l'équipe municipale continue à se mobiliser pour préserver la qualité de vie de ses concitoyens et reste à leur disposition.

Fidèlement,

Anne Poniatowski
Maire des Baux-de-Provence

Grands dossiers

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)

Réunion publique du 14/10/2022

Lexique

SPR : Site Patrimonial Remarquable

PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CCVBA : Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Le SPR des Baux-de-Provence a terminé sa phase de consultation des personnes publiques associées (État, Préfecture, Chambres consulaires, Département, CCVBA...). Les différents avis seront intégrés au dossier de l'enquête publique qui se tiendra du 18 octobre au 18 novembre prochain.

Avant l'ouverture de l'enquête, vous êtes invités à une réunion publique d'information au Country Club le vendredi 14 octobre à 18h.

Cette réunion d'information vise à présenter le SPR, les grandes lignes du PVAP, ses objectifs et ses enjeux.

Il s'agira également de montrer comment l'outil a été construit, et d'apporter une vision globale sur les dispositions réglementaires qui s'appliqueront sur son périmètre, après approbation.

Les détails seront disponibles dans le dossier d'enquête publique.

Enquête publique du 18/10 au 18/11/2022

Une enquête publique relative à l'élaboration PVAP, servitude qui sera annexée au futur PLU se déroulera du mardi 18 octobre à 9h jusqu'au vendredi 18 novembre à 17h inclus à la Mairie des Baux-de-Provence.

Jacques Daligaux, maître de conférences en géographie, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Marseille pour procéder à cette enquête.

Les pièces constitutives du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la Mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Vous pourrez prendre connaissance du dossier et consigner vos observations dans le registre d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur Jacques Daligaux :

- par écrit et courrier à
Mairie des Baux-de-Provence
Hôtel de ville
13520 Les Baux-de-Provence

- par mail sur accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com

Monsieur Daligaux les visera et les annexera au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune www.lesbauxdeprovence.com/vie-communale

Permanences

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux jours et heures suivants :

- Mardi 18 octobre, de 9h à 12h
- Lundi 24 octobre, de 9h à 12h
- Lundi 31 octobre, de 9h à 12h
- Jeudi 10 novembre de 14h à 17h
- Vendredi 18 novembre de 14h à 17h

Dossiers suivis par :

- Laurent Ferrat, 1er Adjoint, Délégué à la Culture, au Patrimoine et à l'Administration Générale

- Claudia Churin, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme & Environnement

Travaux

Le vieillissement inévitable de nos infrastructures, des incidents difficilement prévisibles et les précipitations exceptionnelles intervenues récemment nous amènent à prévoir une charge importante de travaux dans les prochains mois.

Bâtiments

Dans le village, beaucoup de bâtiments et de ruines datant du Moyen Âge et de la Renaissance sont classés monuments historiques et doivent être en permanence suivis par des architectes agréés dont nous devons suivre les préconisations afin de les entretenir, les restaurer et les conserver en toute sécurité.

Voiries communales

Nos chemins communaux et ruraux doivent rester accessibles à tous mais il faut tenir compte de l'évolution des habitudes des habitants et des promeneurs qui empruntent ces voies d'accès d'une manière plus ou moins régulière.

Aujourd'hui, la longueur cumulée de ces chemins est de l'ordre de 30 km. Globalement ces chemins sont en bon état et leur entretien est fait par les agents communaux.

Routes communales

Les routes communales doivent rester en bon état et leur entretien est une priorité. C'est sur ce point qu'un effort doit être réalisé dans les prochaines années.

Nous avons actuellement trois études en cours en vue de :

- l'élaboration d'un schéma de la voirie communale pour aboutir à un programme de travaux pluriannuels
- l'amélioration de l'accès au quartier du Chevrier et, en particulier le virage au niveau de Carita et le carrefour de la route du Chevrier

Gaudres et fossés

Une étude globale des ruissellements depuis les vallons est en cours par la société Hydrosol pour nous permettre d'améliorer tout le système d'écoulement du pluvial et pour également inclure dans le PLU les recommandations nécessaires aux aménagements ultérieurs du bâti.

Dès à présent, une vérification de tous les gaudres de la commune est prévue dans les prochaines semaines avec dégageage et curage.

Incidents et accidents

Dans les travaux dont la compétence a été transférée à la CCVBA, il faut noter la rupture de la canalisation d'eau alimentant le réservoir du Chevrier qui est intervenue samedi 3 septembre.

Nous avons tous apprécié la compétence et la disponibilité des équipes aussi bien de la SAUR que de la CCVBA qui sont intervenues pour réparer et remettre en service le réseau.

Dans un premier temps, une ligne provisoire a été installée sous la forme d'un by pass car la rupture est intervenue sous un bâtiment rendant la réparation inaccessible et, de surcroît, à une profondeur de 4 mètres. La remise en place définitive de la canalisation sera définie en coordination avec le bureau d'étude qui étudie le virage de Carita.



Éclairage public

L'explosion du prix de l'énergie électrique nous avait amené il y a plusieurs mois à commander une étude très complète qui a recensé et analysé toutes les consommations électriques de la commune afin de tenter de réduire la facture. Sont déjà prévues en priorité une modernisation de l'éclairage public, notamment par la mise en place progressive de lampes de type LED ainsi qu'une reprise de l'isolation des fenêtres des bureaux de la Mairie.

Nous allons également réduire à titre expérimental l'éclairage public dès le 15 octobre (lire p. 13)



Intempéries

Les pluies diluviennes qui sont intervenues le 7 septembre ont généré de très gros dégâts sur certaines voies de la Commune, des propriétés mais également dans des hôtels situés dans le Vallon des Arcoules et à Manville. De concert avec les Communes de Maussane-les-Alpilles et du Paradou, nous avons demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le niveau d'eau atteint dans ces vallons a dépassé de plus de 40 cm la cote des précipitations centennaires. Il est illusoire de croire que nous pouvions et que nous pourrions nous protéger de telles quantités d'eau. Nous allons toutefois, avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé, étudier la gestion de ces phénomènes qui, nous le savons tous, risquent de se répéter face au changement climatique.

Il nous faut dès à présent envisager de :

- Poursuivre le curage et nettoyage des gaudres et fossés
- Définir des zones de stockage exutoires des eaux pour réguler les déversements vers Maussane et Le Paradou

Il faudra également accepter et gérer des quantités d'eau dans nos propriétés quand des phénomènes pluvieux très importants se produiront. Nous devons peut-être individuellement installer des protections particulières de type drains, gouttières, batardeaux sur les accès identifiés à risque.

La gestion individuelle du problème des eaux pluviales permettra également de réduire ce problème à l'échelle de la collectivité par des solutions telles que le curage des fossés, la réduction des aires bétonnées, le travail des sols pour les rendre plus perméables...

Les orages violents concomitants aux pluies diluviennes ont également déstabilisé un angle du donjon du château. Un filet de protection provisoire a été installé par une entreprise spécialisée pour sécuriser la zone. Une réparation définitive doit être déterminée en concertation avec la DRAC et interviendra ultérieurement.

Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

Suite à la demande déposée par la Commune des Baux-de-Provence auprès du Ministère de l'Intérieur, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par les ministères compétents. L'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié ce mardi 12 octobre au Journal Officiel.

Si vous n'avez pas déjà déclaré les dégâts à votre assurance vous avez 10 jours ouvrés pour le faire à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel pour bénéficier d'une indemnisation dans ce cadre. L'arrêté précise que les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont exclus de la garantie

Catastrophes Naturelles. Ils peuvent être couverts par la garantie *tempête, neige et grêle* des contrats d'assurance dommages aux biens. Pour de plus amples informations sur vos droits, vous pouvez vous connecter sur le site du gouvernement www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076

Une fois votre dossier complet votre assureur vous indemniserà dans un délai de 3 mois maximum.

Informations : accueil Mairie au 04 90 54 34 03
accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com



Études en cours ou en prévision

• Élaboration du PLU

Commande passée au cabinet d'études PLANED. Le diagnostic est en cours et son approbation prévue dans le courant du 1er semestre 2024.

• Élaboration du PVAP

L'enquête publique se déroulera du 18 octobre au 18 novembre prochain. (voir page 3)

• Suivi des falaises

Une expertise a eu lieu sur les falaises du Vallon de la Fontaine. Le diagnostic sur corde est terminé et le rapport a été rendu. Nous prévoyons une réunion avec les riverains concernés avant la fin de l'année.

• Règlement Local de Publicité

Suite à un appel d'offres, une entreprise est en cours de sélection. Nous prévoyons des réunions et des ateliers de concertations avec les commerçants et les acteurs économiques au cours de l'année 2023.

• Route du Chevrier

Une étude est en cours par le Bureau d'études Hydrogéotechnique. L'analyse de sol est terminée et les préconisations sont prévues début novembre.

• Croisement de Carita

Une étude est actuellement menée par le Bureau d'études Ellipse. La conclusion est prévue pour le printemps 2023.

• Voirie carrefour

Une étude spécifique du carrefour des Carrières des Fonts et de Bringasse (D27A et route du Val d'Enfer) a été confiée au Bureau d'études Ellipse. Remise de l'étude au printemps 2023.

• Aléa ruissellement

Une étude de l'aléa ruissellement est menée par Hydrosol, pour les besoins du PLU. Nous attendons les résultats au printemps 2023.

• Pavillon de la Reine Jeanne

Une étude menée par un architecte du patrimoine est en cours pour remettre en valeur le pavillon et son jardin. Le rendu est attendu à la fin de l'année 2022

Dossiers suivis par

- Michel Belguiral, 2ème Adjoint Délégué à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Sécurité des Etablissements Recevant du Public
- Claudia Churin, Chargée de mission Aménagement, Urbanisme & Environnement

Travaux en cours ou en prévision

• Rampe d'accès au Village du Col de la Vayède

La phase finale prévoit la mise en place de la végétation, la plantation d'amandiers et le parement en pierres des murs de soutènement. Les travaux sont engagés et seront terminés à la fin de l'année.

• Bâtiments communaux

- Restauration de la porte Eyguières (classée monument historique)
 - Maison Serra (étanchéité)
 - Chapelle des pénitents blancs (classée monument historique, travaux d'étanchéité et sur le clocher)
- Sur ces bâtiments les travaux sont prévus pour 2023.

• Confortement de falaises du Vallon de la Fontaine

Le démarrage des travaux se fera après l'étude Natura 2000.

• Modernisation de l'éclairage public

Démarrage dernier trimestre 2022 et poursuite sur l'année 2023.

• Enfouissement de ligne électrique

Enfouissement de la ligne au niveau du transformateur du Colombier. Les travaux seront réalisés par le Syndicat Mixte d'Énergie du département des Bouches-du-Rhône (SMED13) courant 2023.

• Pavillon de la Reine Jeanne

Aménagement du jardin et du Pavillon de la Reine Jeanne. Les travaux devraient s'achever fin 2024.

• Château des Baux

Traitement des instabilités mineures du Château suite au diagnostic géotechnique d'ici fin 2022. Reprise de l'angle du donjon courant 2023.



Focus Budgétaire

Retour sur le Compte Administratif 2021

L'année 2021 a encore été marquée par les restrictions liées au Covid qui ont limité la fréquentation de la Commune sur les premiers mois de l'année et, par conséquent, ses recettes. L'effort de limitation des dépenses dans ce contexte a été poursuivi afin de dégager dès 2022 de nouvelles marges de manœuvre. Le résultat du compte administratif traduit cette trajectoire financière.

Résultat de clôture 2021

Fonctionnement
+ 1 072 479,67 €
Investissement
+ 425 526,95 €

Budget primitif 2022

Un Budget communal est un exercice de prévision. Établie en début d'année, cette prévision concernant le fonctionnement mais également les travaux, actions et projets, peut être amenée à évoluer dans ses délais de concrétisation en fonction de l'évolution du contexte (Covid, prix de l'énergie, Catastrophe naturelle, attribution ou non de subventions, disponibilité des entreprises et bureaux d'études...)

Dépenses

Ce budget intègre la réalisation des études structurantes pour l'avenir de la Commune, à savoir la finalisation du Site Patrimoine Remarquable et son PVAP, l'étude de flux et de stationnement entamée en avril dernier, le Plan Local d'Urbanisme lancé en juin et enfin le démarrage du Règlement Local de Publicité avant la fin de l'année.

Il inclut également la poursuite des études sur les falaises dans le cadre de notre programme de protection et de consolidation. Ce sont celles du Vallon de la Fontaine qui en sont l'objet.

On peut noter également la réalisation d'un schéma de la voirie communale préalable à un programme pluriannuel d'entretien ainsi que diverses études sur les voiries.

En termes de travaux, il est marqué notamment par la réfection de la rampe d'accès au Parking Serra pour 307 800 € TTC et qui s'achèvera à l'automne avec les plantations et la construction d'un muret. Cet investissement est financé à 70% par le Département dans le cadre des Fonds d'Urgence.

Une attention particulière sera apportée à l'entretien du site du

village, des bâtiments municipaux et des abords.

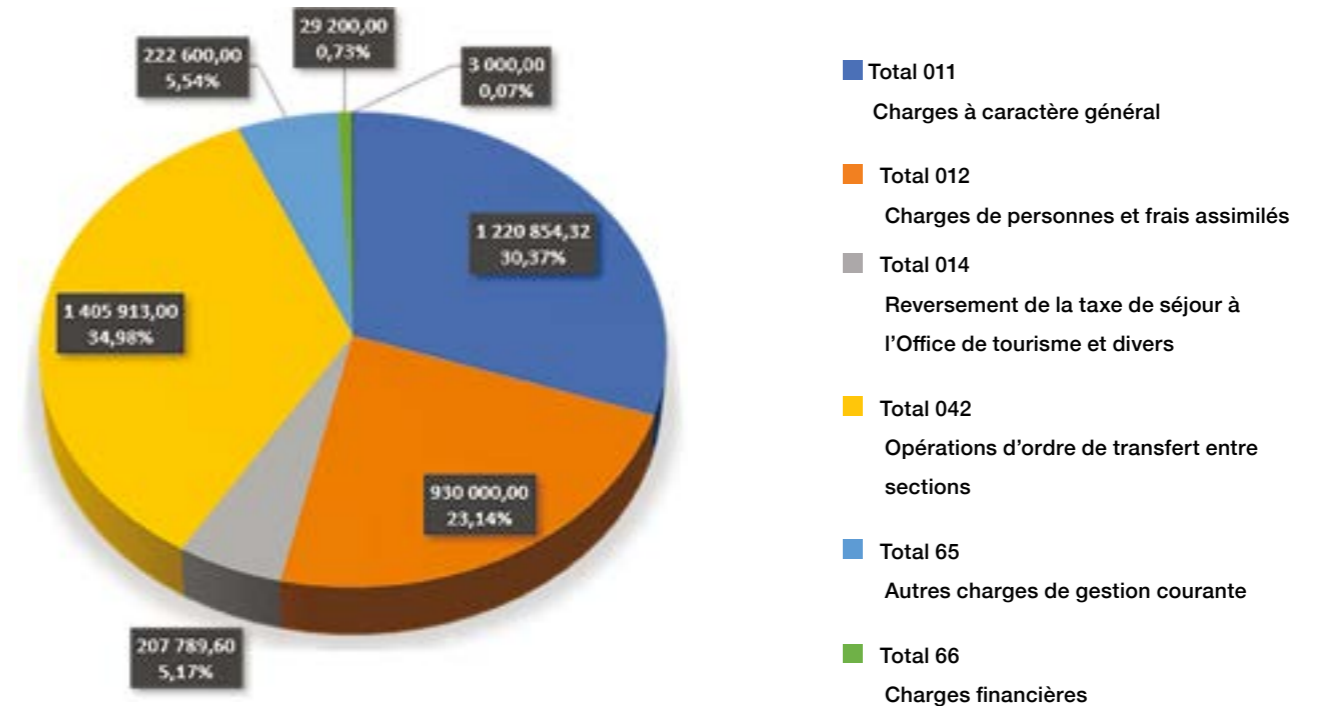
L'adressage en collaboration avec la Poste sera achevé avant la fin de l'année avec l'achat des plaques et numéros et leur mise en place.

Une vérification du réseau de Défense incendie est prévue. De même que quelques investissements informatiques pour sécuriser notre réseau et renouveler l'équipement.

Un site internet à l'usage des administrés est en cours de réalisation.



Dépenses de fonctionnement



Recettes

Dans la mesure du possible, chacun de ces projets fera l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires que sont l'Europe, L'État, la Région et le Département.

Par ailleurs, nous espérons que la fréquentation touristique retrouvera un niveau satisfaisant

sur l'année ce qui semble être le cas au vu des premiers chiffres. Rappelons que 75% des recettes communales proviennent du tourisme.

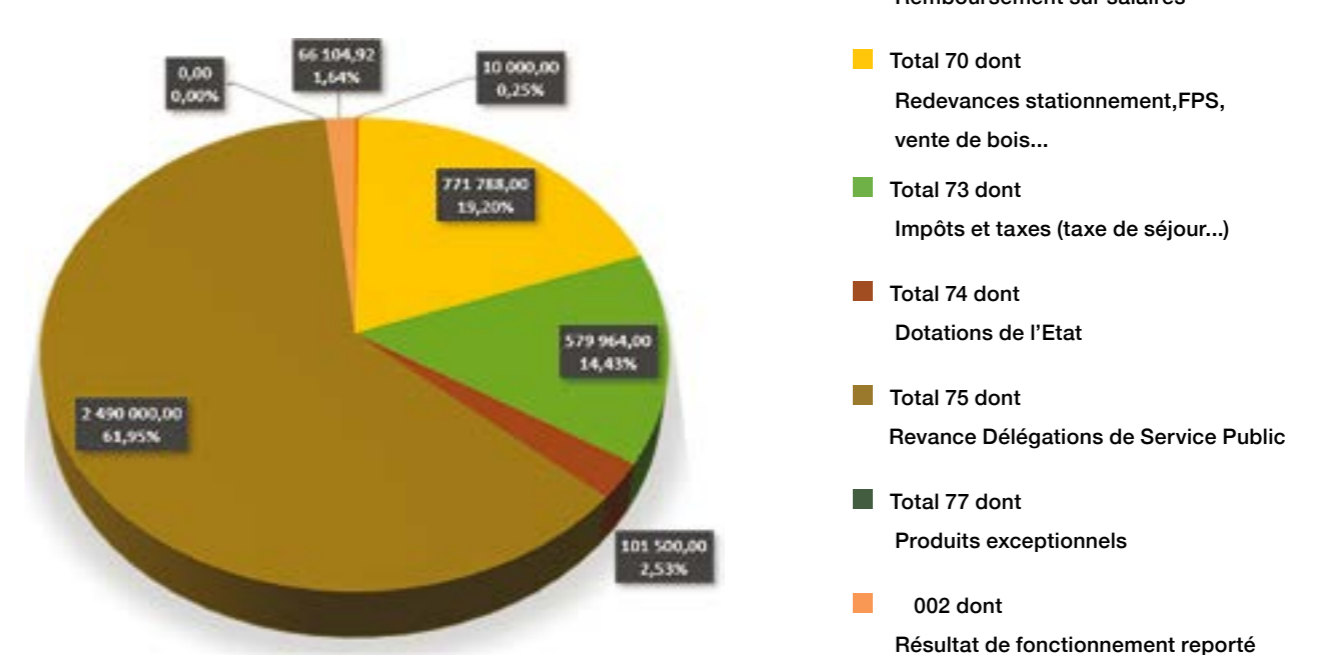
En fonctionnement, le Budget 2022 s'équilibre à 4 019 356,92 €.

En investissement, le choix de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement a

comme conséquence le vote d'un budget en suréquilibre avec 3 034 639,69 € de dépenses et 4 499 164,90 € de recettes.

Vous trouverez ci-après la répartition du budget par chapitre comptable des dépenses et recettes en fonctionnement.

Recettes de fonctionnement



Conseils Municipaux 2022

Séance du 8 février 2022

Décisions prises depuis le Conseil du 14/12/2021

Date	N° Décision	Objet
04/01/2022	2022-01	Attribution du marché de travaux de confortement d'une passerelle rocheuse jouxtant l'issue de secours n°3 des Carrières des Lumières
07/02/2022	2022-02	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 au titre des Travaux d'Urgence de réfection de la voie d'accès au Château et au village des Baux-de-Provence

Désaffectation d'une annexe du chemin rural n°21 dit chemin des lombards

Désaffectation d'une annexe du chemin rural n°18 dit chemin du fréchier

Cession d'une annexe du chemin rural n°21 dit chemin des lombards à Mme Claire COUTELLE

Cession d'une annexe du chemin rural n°21 dit chemin des lombards à M. Jean-Marc BRICART

Cession d'une annexe du chemin rural n°18 dit chemin du fréchier à la SCI IRRELEPHANT

1. Cession d'une annexe du chemin rural n°18 dit chemin du fréchier à Mme Barbara NIEF LEMERCIER
2. Travaux d'amélioration de la forêt communale pour 2022- ONF
3. Actualisation du tableau des emplois et des effectifs de la Commune
4. Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population, de l'agent recenseur et des modalités de rémunération
5. Adhésion au Pôle Culture et Patrimoines
6. Création d'une commission extramunicipale
7. Le point 8 à l'ordre du jour, cession parcelle AE176 est ajourné.
8. Le point 9 à l'ordre du jour, convention d'occupation précaire et révocable tripartite avec l'EPF, est annulé.

Séance du 11 avril 2022

Décisions prises depuis le Conseil du 08/02/2022

Date	N° Décision	Objet
23/02/2022	2022-04	Attribution du marché de travaux de confortement de talus par murs cantilever en B.A et réfection de voirie
14/03/2022	2022-05	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 au titre de l'Aide au Développement culturel des communes
28/03/22	2022-06	Désignation du cabinet MAILLOT Avocats Associés pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la requête en référé n°2202125-2 déposée par l'Association de défense et sauvegarde du Vallon du chevrier aux Baux-de-Provence.
28/03/22	2022-07	Désignation du cabinet MAILLOT Avocats Associés pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la requête en référé n°2202103-2 déposée par l'Association de défense et sauvegarde du Vallon du chevrier aux Baux-de-Provence

1. Approbation du compte administratif 2021
2. Approbation du compte de gestion 2021
3. Affectation du résultat 2021, mise en réserve
4. Vote du taux d'imposition 2022
5. Vote du budget primitif 2022
6. Désaffectation d'une portion du chemin rural n°12 dit des Vertus
7. Cession d'une portion du chemin rural n°12 dit des Vertus à la Société du Domaine de Manville
8. Prescription de l'élaboration du PLU
9. Convention de partenariat culturel « Provence en scène »
10. Consultation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires-CDG13
11. Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

12. Cession de biens immobiliers communaux, compromis de vente de la parcelle BK 291 (ex-terrains de tennis du Country, quartier du Mas de Vinaigre)
13. Autorisation d'occupation du Domaine public
14. Tarifs et exonérations de droit de stationnement sur l'esplanade François 1er, l'aire de stationnement du haut du village, et route de Baumanière
15. Tarifs de la DSP pour la conservation, la valorisation, la gestion et l'exploitation des Carrières des Bringasses et des Grands Fronts (dites Carrières des Lumières)
16. Tarifs de la DSP pour la conservation, la valorisation, la gestion et l'exploitation du Château des Baux-de-Provence
17. Tarifs combinés relatifs à la DSP du Château des Baux-de-Provence et à la DSP des Carrières des Bringasses et des Grands Fronts (dites Carrières des Lumières)
18. Prémption parcelles forestières
19. Groupement de commandes, étude des besoins du CCAS de Maussane-les-Alpilles, désignation d'un référent communal

Séance du 31 mai 2022

Décisions prises depuis le Conseil du 11/04/2022

Date	N° Décision	Objet
29/04/2022	2022-08	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 au titre de l'Aide de la Forêt Communale 2022
10/05/2022	2022-09	Attribution du marché pour l'élaboration du PLU - Marché passé en MAPA-Réf 2022MAPA01

1. 2022-32 Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation
2. 2022-33 Approbation de la convention territoriale globale de service aux familles
3. 2022-34 Révision et approbation du plan communal de sauvegarde (PCS) et de son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
4. 2022-35 Attribution de fonctionnement 2022 aux associations

Séance du 18 août 2022

Décision prises depuis le Conseil du 31/05/2022

Date	N° Décision	Objet
04/07/2022	2022-11	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 au titre du Fonds d'Aide au Développement Local - Acquisition de véhicule neuf
18/07/2022	2022-12	Convention de partenariat entre la Commune et l'association Kolybree, Nuits Dorées 3, le samedi 20 août 2022
08/08/2022	2022-13	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 13 au titre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan <i>Energie-Climat</i>

1. 2022-36 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles
2. 2022-37 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux suite à l'adhésion de la Commune d'Aureille
3. 2022-38 Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023
4. 2022-39 Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques destinés au service de communications électroniques et/ou audiovisuels en forêt communale

Conseils Municipaux 2022

Séance du 20 septembre 2022

Décisions prises depuis le Conseil du 18/08/2022

Date	N° Décision	Objet
16/09/2022	2022-14	Création régie de recettes prolongée pour l'encaissement de la taxe de séjour

1. 2022-40 Approbation de la Charte du PNRA 2023-2038
2. 2022-41 Contrat DSP Château des Baux-de-Provence : compte-rendu d'activités 2021
3. 2022-42 Contrat DSP Carrières des Lumières : compte-rendu d'activités 2021
4. 2022-43 Désignation d'un adjoint ou d'un conseiller municipal Correspondant Incendie et Secours
5. 2022-44 Modifications des statuts du SMED13
6. 2022-45 Convention de bail des emplacements des équipements techniques au lieu-dit Sarrahan/Bouygues Telecom/ONF- retrait et remplace la délibération 2022-39 du 18/08/2022
7. 2022-46 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022
8. 2022-47 Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme

Les règles des Conseils Municipaux

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Le Maire fixe l'ordre du jour qui doit être communiqué avant le début de la séance.

Le Maire s'assure que le quorum est atteint, le conseil municipal ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente.

Les dates et les horaires des conseils municipaux, ainsi que leur ordre du jour sont annoncés sur les pages Vie communale du site www.lesbauxdeprovence.com

Vous y trouverez également les comptes-rendus et les extraits de registre de chaque Conseil Municipal.

Le saviez-vous ?

Le nombre de conseillers municipaux des communes correspond à leur population.

Pour 100 à 499 habitants, le Conseil Municipal doit être composé de 11 élus.

Assistez aux Conseils Municipaux

Assister aux séances vous permet de prendre l'information à la source et dans son contexte, de cerner le fonctionnement d'une municipalité. La seule règle qui s'impose à vous, c'est la discrétion.

Vous devez garder le silence et ne pas marquer votre approbation ou votre désapprobation. Vous devez vous abstenir de toute intervention, vous ne pouvez participer aux débats ni les troubler.

L'accès au conseil municipal peut uniquement être refusé si la capacité d'accueil est dépassée, ou si le maire décide à titre exceptionnel que la séance se tiendra à huis clos.



Énergies



Bureau info énergie

Maria Guillot, conseillère renseignements et RDV
au 04 90 54 54 53 ou sur info.energie@ccvba.fr

Conseils à la réduction énergétique

Particuliers ou entreprises, vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables.

Avec le lancement du portail Alpillles Eco Energie, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpillles (CCVBA) vous aide à récupérer les primes des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour vos travaux de rénovation énergétique.

Rendez-vous sur www.alpillles-ecoenergie.fr afin de vérifier votre éligibilité et de simuler la prime à laquelle vous avez peut-être droit.

Grâce au partenariat entre la CCVBA et la Compagnie des Économies d'Énergie, vous pouvez également bénéficier d'une aide dans le montage de vos projets et dans la vérification de la conformité du devis et des travaux.

Permanence aux Baux-de-Provence

Bénéficiez des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère Info énergie.

Elle sera présente en Mairie des Baux-de-Provence, le 1er lundi de chaque mois, de 9h à 12h.

Extinction de l'éclairage public

À partir du samedi 15 octobre, l'éclairage public sera coupé de 23h30 à 5h30 sur l'ensemble de la Commune y compris le village intra muros.

L'extinction de l'éclairage à titre expérimental se poursuivra jusqu'au 31 mars 2023. Un bilan sera ensuite réalisé afin de décider les suites à donner et les adaptations à effectuer.

Cette décision s'inscrit dans une démarche de protection de la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse (voir page 16). La conjoncture actuelle nous impose également la réalisation d'économies budgétaires par la limitation de la consommation d'énergie.



Le saviez-vous ?

Le meilleur moment pour mettre du compost au potager est l'automne, avant que les températures ne se rafraichissent trop.

Les cultures d'été et les récoltes terminées, un grand nombre de parcelles se retrouvent à nu, ce qu'il faut absolument éviter !

Compost déchets verts gratuit

Le samedi 22 octobre, Sud Rhône Environnement et la CCVBA distribuent du compost de déchets verts en déchèterie de Maussane-Alpillles de 8h à 12h et de 14h à 16h30.

Un guide et un Maître Composteur seront présents tout au long de la journée pour répondre à vos questions en matière de compostage et comment l'utiliser dans votre jardin.

Dans la limite des stocks disponibles. Pensez à vous munir de votre autorisation d'accès en déchèterie et de votre propre contenant.

Renseignements Info déchets CCVBA au 04 84 510 620
info.dechets@ccvba.fr



L'eau

Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Dans un contexte de changement climatique, le traitement des eaux est un enjeu essentiel à la fois pour l'Homme et l'environnement. L'absence de pluviométrie a mis à mal les cultures dépendantes de la ressource en eau. Les variétés végétales méditerranéennes pourtant adaptées à la sécheresse ont souffert des chaleurs élevées et prolongées. Cette année exceptionnelle risque de devenir la norme dans un avenir proche. Des études et projets de nouvelles ressources en eau et d'optimisation des irrigations sont en cours pour faire face au dérèglement climatique annoncé.

Projet d'irrigation des terres agricoles d'Entreconque

La Chambre d'agriculture et la SCP (Société du canal de Provence) ont été mandatées par la Communauté de Commune Vallée des Baux-Alpilles pour étudier les possibilités de réutiliser les eaux usées de la station d'épuration des Baux-Paradou-Maussane pour irriguer la plaine viticole et oléicole d'Entreconque.

Dans un premier temps, une enquête est menée afin de

déterminer les besoins en eau sur cette zone et l'opportunité d'utiliser cette ressource des eaux usées.

Dans un deuxième temps, une expérimentation sur une parcelle d'olivier sera réalisée. Elle permettra d'évaluer la plus-value de cette ressource et de potentiels impacts sur la production. Différents capteurs et suivis seront mis en place sur 2 ans.

Retrouver l'ensemble des propriétaires des parcelles s'avère difficile.

Propriétaires, vous n'avez pas été enquêtés : contactez Lauriane Morel, Conseillère Gestion de l'eau/Irrigation auprès de la Chambre d'agriculture des BDR, au 06 30 51 44 09 l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr



La survie de l'oléiculture

Le changement climatique oblige les oléiculteurs à arroser tous les vergers pour la survie de cette culture. L'accès à la ressource en eau devient crucial.

Pour l'olivier Jean-Benoît Hugues : "Sans irrigation, l'oléiculture n'est plus viable."

La récolte 2022 s'annonce très faible sur toutes les parcelles non irriguées. La sécheresse a eu un impact sur la nouaison, les fleurs

grillées ne font pas de fruits et le peu qu'il restait a souffert du manque d'eau.

La sécheresse aura aussi un impact pour l'année prochaine. L'olivier est un arbre résistant à la chaleur mais il privilégie sa survie.

Il faut de l'eau à l'olivier à période régulière pour lui permettre de continuer son cycle physiologique à la floraison en juin et juillet et en septembre".

L'eau souterraine des Alpilles

Comme nous avons vu dans le bulletin municipal précédent, le Parc naturel régional des Alpilles cherche à quantifier l'eau souterraine de son massif rocheux, à travers la conduite d'une démarche globale débutant par l'étude de caractérisation de cette nappe.

Les sécheresses historiques connues cet été nous confortent dans l'objectif d'une meilleure gestion de notre ressource en eau. La connaissance des quantités présentes sous nos pieds est une condition nécessaire à une bonne gestion.

Une situation inquiétante

Le déficit pluviométrique général connu cette année montre bien que nos ressources souterraines sont absolument dépendantes de la pluie. La situation dans les Alpilles, comme dans tout le département des Bouches-du-Rhône, est inquiétante.

Les nappes n'ont pas été rechargées pendant le printemps et les chaleurs de l'été ont accentué le besoin en eau. Les pluies, parfois diluviennes connues entre fin août et septembre, n'ont malheureusement pas rechargé les nappes.

L'état de sécheresse avancé, cumulé à des hauteurs de précipitations extraordinaires, a fait que les eaux ont essentiellement ruisselé, provoquant les montées de niveau brusques constatées dans les gaudres et leur débordement.

Malgré cela, les économies sont toujours de rigueur. Et ce d'autant plus que nous connaissons mal les nappes dans lesquelles nous puisons notre eau.

Vigilance sécheresse

Les Alpilles sont toujours sous le coup d'un arrêté préfectoral sécheresse, courant au minimum jusqu'au 15 octobre. Les fortes pluies du mois dernier ayant ruisselé ont été peu efficaces. Une prolongation de l'état de vigilance sécheresse jusqu'au 1er décembre est donc possible.



bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossiers suivis par :

Jean-Benoît Hugues
3ème adjoint,
Délégué à l'Agriculture, à l'Irrigation et au Numérique

Étude financée par l'Agence de l'eau, le Conseil régional Sud, le BRGM, la Métropole Aix-Marseille Provence et le PNRA. Vulgarisation financée par l'ARS. Rédacteur article : Laurent Filipozzi, chargé de mission Eau, Air, Énergie l.filipozzi@parc-alpilles.fr

Une géologie complexe

L'étude de notre sous-sol est maintenant terminée. La géologie des Alpilles se révèle plus complexe que celle imaginée avec la présence de 5 grands réservoirs capables de stocker de l'eau, plus ou moins mobilisables pour nos besoins ou pour ceux de l'environnement.

Cela signifie que pour arriver à comprendre comment l'eau s'y stocke, en quelles quantités et comment nous pouvons en disposer, il sera nécessaire d'organiser

des mesures sur ces cinq ensembles. C'est l'étape suivante à laquelle le Parc va s'attaquer dès l'automne.

Pour bien comprendre les résultats de cette étude, le Parc va produire un document de vulgarisation à l'attention du public. Une maquette d'une « tranche » des Alpilles illustrera en trois dimensions la structure souterraine dans laquelle se répartissent ces cinq réservoirs. L'ensemble devrait être disponible dès la fin de l'automne.





Environnement

La lumière artificielle, source de pollution inattendue

La pollution lumineuse désigne la présence nocturne anormale ou gênante de lumière artificielle. Multiples, les sources de pollution lumineuse jalonnent notre quotidien de manière si banale que nous les oublions. Fonctionnelles (éclairages publics ou privés...), culturelles (festives, décorations de Noël...), patrimoniales (monuments) ou économiques (enseignes, publicités lumineuses...), chacune génère dans son utilisation sa part de pollution. En zone rurale, la plus grande revient à l'éclairage public.

Des rythmes biologiques déréglés

Des luminaires obsolètes, un éclairage excessif ou mal orienté irradient le ciel nocturne de lumière et la nuit disparaît.

Ceci a pour conséquences : l'appauvrissement des milieux naturels (abandon des espaces, modification des équilibres et des comportements...) et, du point de vue de la santé humaine, la perturbation de plusieurs fonctions métaboliques par le biais de désynchronisations hormonales.

L'alternance des jours et des nuits est un puissant métronome naturel qui conditionne les rythmes biologiques. Son tempo agit sur les écosystèmes (saisons) et les

organismes (physiologie, comportement). La Nature vit ainsi de l'ombre et de la lumière.

Les espèces animales ne sont pas sensibles aux mêmes types de lumière. A chacun sa biologie et son écologie. L'œil d'un chat n'est pas celui d'un papillon ! Toutes ne voient pas les mêmes couleurs, ni ne réagissent de façon identique face à une source lumineuse. Certaines vont être attirées par la lumière, alors qu'elle constituera une véritable barrière pour d'autres.

Les pressions sur notre environnement sont importantes avec la fragmentation et la destruction des milieux

naturels par l'urbanisation et les réseaux de transport (route, chemin de fer, voies navigables...). La diffusion massive de lumière artificielle crée une distorsion au sein du cycle naturel quotidien d'alternance de lumière et d'obscurité, modifiant les conditions de vie des espèces.

Pour l'immense majorité des animaux, ce paramètre est une contrainte forte qu'ils subissent sans parvenir à véritablement s'y adapter. La pollution lumineuse est présente sur près du quart du globe. Les espaces qui y échappent sont de plus en plus rares.



De nombreux impacts sur la faune

La lumière artificielle a de nombreux impacts sur la faune. Elle affecte les comportements migratoires (désorientation d'oiseaux, d'insectes, de poissons), modifie les équilibres écologiques (compétition entre espèces, altération des chaînes alimentaires), perturbe les rythmes physiologiques et comportementaux quotidiens.

Elle accentue la mortalité (collisions routières de mammifères et d'oiseaux par éblouissement des phares des voitures, insectes décimés autour des éclairages extérieurs).

Les mortalités massives d'insectes sont particulièrement préoccupantes car elles se répercutent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La concentration autour des lampadaires vide de vastes superficies de leurs insectes. De nombreux prédateurs insectivores (chauve-souris, oiseaux) n'ont plus accès à leurs proies.

L'impact sur les espèces pollinisatrices (papillons de nuit) si importantes pour la végétation et l'agriculture, est encore sous-évalué.

Protéger la vie nocturne est une nécessité, au même titre que toutes les autres espèces diurnes plus « visibles ».

Cela passe par la conciliation des besoins d'éclairage propre à l'Homme avec le respect de la vie sauvage nocturne.

Laurent Filipozzi, chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets au PNRA

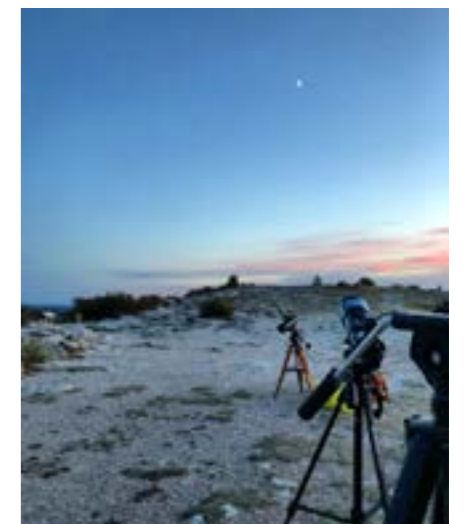
l.filipozzi@parc-alpilles.fr
www.parc-alpilles.fr

Le jour de la nuit, rallumons les étoiles

La commune participe à la 14ème édition nationale du *Jour de la nuit* samedi 15 octobre de 19h30 à minuit, sur l'esplanade du château. Le Château des Baux éteindra ses lumières et les Astronomes amateurs du Delta planteront leurs télescopes sur l'éperon rocheux.

Les planètes géantes Saturne et Jupiter vous accompagneront tout au long de la soirée puis Mars et un gros quartier de Lune vous rejoindront à partir de 22h30. Les objets du ciel profond ne seront pas en reste avec la galaxie d'Andromède, les amas d'Hercule et de Persée, la nébuleuse de la Lyre... Peut-être aurez-vous la chance d'observer des étoiles filantes des Taurides, Ariétides ou Andromédides... À vos jumelles ! Une lampe torche vous sera également utile pour le retour à votre véhicule lorsque l'observation sera terminée.

Gratuit. Sur réservation auprès de l'Office de Tourisme
Tél. 04 90 54 34 39 tourisme@lesbauxdeprovence.com





ABC des Baux

Agir ensemble pour notre patrimoine naturel

Les Baux-de-Provence, Le Paradou, Saint-Étienne du Grès, Eygalières et Aureille ont répondu positivement à la proposition du Parc des Alpilles de se lancer dans la réalisation de leur Atlas de la Biodiversité Communale. Une démarche collaborative pour mieux prendre en compte les questions environnementales dans les décisions politiques locales.

Tous incollables sur la biodiversité locale

L'Atlas de la Biodiversité Communale est un inventaire des espèces et des espaces orchestré par le Parc Naturel Régional des Alpilles (PNRA), la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Rhône-Pays d'Arles. Il permet à chacun d'entre nous, habitants, élus, techniciens de mieux connaître le patrimoine naturel local. Instauré pour 2 ans, ce projet met l'accent sur les enjeux liés à la biodiversité ainsi que les actions à

entreprendre pour la préserver et la favoriser. L'originalité de cette démarche est de vous associer aux scientifiques dans la réalisation de cet inventaire du patrimoine naturel territorial.

Actions participatives

Dans le cadre de cet ABC, dix jours d'inventaires sont réalisés par des experts écologues de la LPO PACA afin d'établir un diagnostic de la biodiversité. Ces inventaires sont complétés par des sciences participatives incluant les élus comme les citoyens.

Sont organisées des sorties naturalistes, camps de prospection et inventaires

participatifs afin de découvrir la faune et la flore des environs. Au programme : observation des oiseaux des jardins, rhopalocères ou papillons de jours, magiciennes dentelées, lézards ocellés et chiroptères, plus couramment appelés chauves-souris.

Approfondissez vos connaissances et prolonger les inventaires des ABC en

participant aux sorties organisées par le PNRA, LPO PACA, l'Office Français de la biodiversité et les guides naturalistes. Ils proposent des balades d'observation toute l'année sur différents sites des Alpilles, de la Crau et des marais des Baux.



Les prochaines sorties

Ces sorties sont gratuites. Une sortie vous intéresse ? Réservez rapidement, les places sont limitées. Apportez vos jumelles, vos appareils photos et apportez de bonnes chaussures. Renseignements et inscriptions auprès du PNRA au 04 90 90 44 00.

Nichoirs à oiseaux, à abeilles sauvages et à chauves-souris Vendredi 14 octobre de 14h30 à 16h30, Fontvieille

Visitez l'atelier Détournerie au Mas d'Auge qui fabrique des nichoirs. Vous apprendrez quels nichoirs sont les plus appropriés suivant les espèces d'oiseaux, comment protéger les chauves-souris et qui sont les abeilles sauvages.

A la découverte de l'oiseau papillon

Dimanche 20 novembre de 14h30 à 16h30, Les Baux-de-Provence
L'oiseau papillon est le surnom du Tichodrome échelette, sa petite taille, ses ailes, arrondies et sa façon de virevolter font penser à un papillon.

Partez à la recherche du Monticole bleu, Les Baux-de-Provence Dimanche 3 décembre, de 9h30 à 12h.

Le Monticole est un petit oiseau méditerranéen à la belle robe bleue qui parcourt les zones rocheuses à la recherche de gros insectes et de lézards. Surnommé le merle bleu, vous le repèrerez à son chant mélodieux.

Partagez vos observations

Naturaliste amateur ou éclairé, vous avez repéré de drôles d'oiseaux, des insectes rares ou des fleurs magnifiques. Informez-vous sur vos découvertes ou transmettez vos observations via des applications.

Faune :

Faune-PACA, le site www.faune-paca.org et son application pour smartphone *NaturaList* est le plus grand outil de science participative de la Région et permet de transmettre ses observations et de consulter les cartes de répartition des espèces mises à jour en temps réel. L'outil est libre mais nécessite une inscription.

Flore :

MesRelevés et *CarNat* du Muséum national d'histoire naturelle ou sur internet le Carnet en ligne de *Tela Botanica*.



Pour aller plus loin :

La Maison du Parc des Alpilles propose flyers, livrets et fiches sur la faune et la flore. Vous trouverez des livres et fiches balades d'observation à l'Office de tourisme des Baux.

Sur le net :

Idées de balades, circuits d'observation, fiches pratiques sur la faune et la flore, sorties thématiques, visites accompagnées... les sites dédiés à la nature regorgent d'informations.

- www.paca.lpo.fr
- www.cheminsdesparcs.fr
- www.parc-alpilles.fr
- www.cheminsdelabiodiversite.com
- www.cheminfaisan.org
- www.guide-nature.fr

Les espèces à observer sur la commune

Quelques chiffres

(sources : LPO, Silene - Plateforme régionale du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel - et Faune PACA)

- 834 espèces connues sur la Commune
- 9 % de la faune et de la flore terrestre recensées sur le Département 13
- 158 espèces protégées au niveau national
- 23 espèces menacées à l'échelle nationale
- 31 espèces menacées à l'échelle régionale
- 7 127 observations naturalistes

Connaissez-vous la magicienne dentelée ?

Elle ressemble aux Mantes religieuses par sa couleur et ses pattes ainsi qu'aux phasmes par son corps très allongé. Grâce à son aptitude à se tenir parfaitement immobile, elle est capable de se dissimuler dans la végétation ce qui la rend difficile à observer...

Cette sauterelle extraordinaire n'a pas d'ailes et n'existe qu'en tant que femelle qui se reproduit par parthénogénèse ou reproduction asexuée.



Le lézard ocellé, emblématique des Alpilles

Bien connu des provençaux, le lézard ocellé est le plus grand lézard d'Europe. Il est reconnaissable à sa robe parsemée d'écailles noires et jaunes sur le dos et d'ocelles bleus disposés sur trois rangs sur les flancs.

Vous le trouverez dans les garrigues et les maquis peu

arborés, les escarpements rocheux, les vergers d'oliviers ou d'amandiers, aux abords des vignes...

En déclin généralisé en France, comme dans La Crau et Les Alpilles, le lézard ocellé est protégé.



Libellule ou demoiselle ?

Les demoiselles ou agrions sont de petite taille et leurs ailes sont jointes lorsqu'elles sont posées. Les libellules (sur la photo) sont de plus grande taille et leurs quatre ailes sont étalées quand elles sont posées.



Le Tichodrome échelette, seigneur des falaises

Surnommé le *rubis de la falaise*, cet oiseau discret, au vol léger et onduleux, s'agite de façon très agile le long des parois rocheuses à la recherche d'insectes et de larves. Il est reconnaissable grâce à ses sublimes ailes bordées de rouge, de blanc et de noir. Il est présent dans le massif des Alpilles en saison froide essentiellement de novembre à février.

Une star internationale

Ce petit oiseau est si rare que des ornithologues amateurs du Royaume-Uni et des pays d'Europe du Nord viennent tout spécialement dans les Alpilles arpenter les sentiers au pied des falaises des Baux pour espérer apercevoir ce *grimpeur des rochers*, autrement appelé *wallcreeper*.



Les plantes messicoles, des fleurs des champs à protéger

Coquelicots, Bleuets, Nielles des blés, Pied d'alouette et Camomilles... Ces fleurs sont liées à l'Homme et aux cultures depuis des millénaires.

Comestibles et utilisées dans la pharmacopée, elles constituaient également un apport non négligeable de nourriture pour le bétail. Elles sont aujourd'hui fortement menacées par les traitements

herbicides et les labours. Aux Baux-de-Provence, nos cultures biologiques nous laissent l'opportunité de les voir fleurir chaque printemps.

Au sein des 103 taxons de la liste nationale, 33 sont présents à l'intérieur du Parc naturel régional des Alpilles, une explosion de couleurs !



Le saviez-vous ?

Les petits iris sauvages jaunes ou violets qui fleurissent nos vallons sont aussi appelés en Provence : glauges.



Dossiers suivis par :

Dominique Delaire, Conseillère municipale Déléguée à l'Environnement, à la Jeunesse et aux Relations avec le Quartier du Chevrier

Pascal Offre, Conseiller municipal en charge de la Chasse, de la Forêt et des Espaces Verts



Tourisme



Une destination 3 étoiles

Cette année encore, le village des Baux-de-Provence se voit décerner 3 étoiles au Guide Vert Michelin, la plus haute distinction pour une destination qui *vaut le voyage*.

La charme de notre village, sa richesse, son patrimoine et la qualité de son accueil ont séduit les équipes du guide qui

attribuent ces étoiles en fonction de 9 critères exigeants, discutés et validés par les éditeurs comme par les auteurs.

Parmi ces critères, on retrouve également la notoriété, la présence de labels, la beauté et l'esthétique ainsi que l'authenticité.

Marque Qualité tourisme

Qualité Tourisme, la marque nationale attribuée à l'Office de tourisme pour la première fois en 2011, a été renouvelée en mars 2022 pour 5 ans.

Le renouvellement de cette marque reconnaît pleinement la qualité des services proposés aux visiteurs, partenaires et habitants, ainsi qu'à la collectivité et aux institutionnels.

Un groupe de travail *Qualité Destination* réunissant élus et partenaires de l'Office de tourisme a été créé. Il se réunit au moins

1 fois par an. Le groupe anime la mise en œuvre de la marque *Qualité* et propose des évolutions le cas échéant.

Les retours des visiteurs collectés par l'Office de tourisme sont étudiés, des pistes d'amélioration et des actions sont proposées afin de les satisfaire au mieux et de rendre leur visite dans notre village inoubliable.

Station Classée et catégorie I

Pour conserver le titre de Station classée de Tourisme la Commune doit être dotée d'un Office de tourisme en Catégorie 1.

Cette catégorie nécessite l'obtention de la marque *Qualité tourisme*.



De gauche à droite : Lorenzo, Estelle, Stepanka, Vanessa, Bernadette, Claire et Benjamin

Une équipe dynamique

L'Office de tourisme des Baux-de-Provence a accueilli deux nouvelles recrues : Vanessa Roman, chargée des réseaux sociaux ainsi que Claire Marchand, issue du journalisme et de la communication.

Les missions de Claire se rapportent à la *Destination Les Baux-de-Provence*.

L'idée de la Commune est de créer une cohérence autour de l'identité du territoire.

Toutes deux viennent compléter l'équipe de Stepanka Barral, Directrice de l'Office de tourisme, aux côtés de Bernadette Brummelhuis, Benjamin Houdan ainsi que les saisonniers Estelle Noguès et Lorenzo Serve.

et multilingue

Tous les membres de l'équipe de tourisme manient l'anglais. Ils sont trilingues voire quadrilingues. Ils s'expriment en néerlandais, allemand, russe, espagnol, tchèque...

Nouvelle visite guidée *De la carrière au bâti*

Le lancement est prévu pour les vacances de la Toussaint, en français et en anglais.

Au cours de cette visite dans le centre historique du vieux village, notre guide Benjamin Houdan vous invite à lever les yeux pour admirer les façades et leurs ornements.

Partez avec lui à la découverte de la pierre des Baux, cette pierre aux propriétés géologiques, thermiques et esthétiques si particulières.

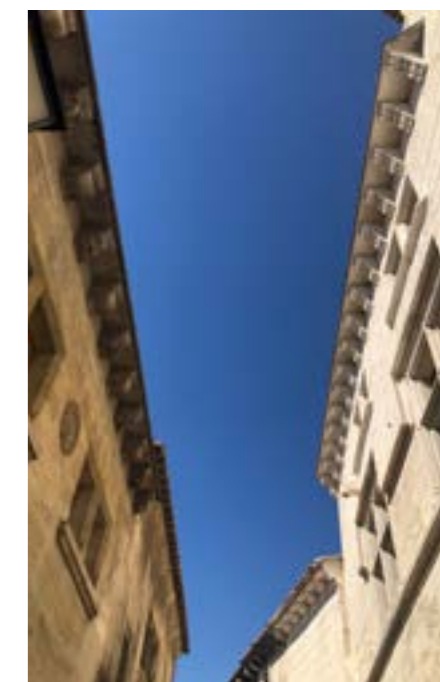
De son extraction à sa pose, le travail des carriers et des bâtisseurs d'hier et d'aujourd'hui n'auront plus de secret pour vous. Cette visite s'inscrit dans le parcours photographique

Carriers d'aujourd'hui prolongé jusqu'au printemps prochain.

Cette balade, comme les différentes visites et découvertes réalisées par Benjamin et Cyril Dumas, attaché à la conservation du patrimoine, est offerte aux baussencs.

Inscrivez-vous au 04 90 54 34 39 ou sur tourisme@lesbauxdeprovence.com Retrouvez l'ensemble des visites sur lesbauxdeprovence.com > agenda

Vous êtes un groupe d'habitants des Baux, une visite peut être spécialement organisée pour vous en fonction des disponibilités de Benjamin et Cyril.



Une affiche de collection

Inspirées par Les Baux-de-Provence, créées par Marcel, l'affiche et la carte postale à la touche rétro inimitable sont en vente en exclusivité à l'Office de tourisme. Marcel a été choisi pour la garantie d'une création originale, d'une fabrication artisanale et d'une affiche de qualité 100% Made in France.
Tarifs publics : petite affiche 19€, encadrée 35€
grande affiche 29€, encadrée 59€ - carte postale 3€



Tous en selle !

L'Office de tourisme est prestataire de la marque *Accueil Vélo* afin de soutenir une mobilité douce et respectueuse de l'environnement. Il s'engage ainsi à accueillir les cyclistes et à leur proposer des services spécifiques et gratuits.

Un Guide Accueil Vélo, comprenant des informations pratiques comme des suggestions de balades touristiques, leur est remis à l'accueil de l'Office de tourisme lors de leur visite.



Voie Aurelia

Des parcours de randonnées pour toutes les pratiques cyclistes : route, vintage, gravel et famille.

Tous les adeptes du vélo peuvent se retrouver en famille et entre amis sur les 9 parcours à allure libre proposées par Voie Aurelia.

lavoieaurelia.com

Le sens de la visite



Cette saison, Alex, A.S.V.P. depuis 4 ans, a troqué son uniforme pour celui d'Agent d'accueil qui a pour rôle de guider les touristes, de les renseigner et de les orienter dans le village afin de faciliter leur visite et de les accompagner en cas de difficultés.

Il s'assure du respect des règles de sécurité et maintient le relais avec l'équipe A.S.V.P présente dans la Cité.

Mobile aussi bien dans le village que dans la Commune, il a récemment été équipé d'un triporteur électrique.

Ce nouvel outil lui permet de sillonner chaque quartier des Baux afin de ramasser les déchets et de s'assurer de la propreté. Ce dispositif vient aussi renforcer l'approche écoresponsable privilégiée par la commune.



Déclaration de la taxe de séjour

La plateforme d'information, de déclaration et de paiement des taxes de séjour de la commune ouvrira avant la fin de l'année.

Tous les hébergements touristiques marchands de la commune qui sont soumis à la taxe de séjour vont recevoir prochainement par courrier un code d'activation pour pouvoir se connecter à la plateforme <https://lesbauxdeprovence.taxesejour.fr/> afin de déclarer et procéder au paiement de la taxe collectée dans leurs établissements.

Comme vous le savez, le produit de la collecte de cette taxe est affecté au fonctionnement général de l'Office de tourisme des Baux-de-Provence et permet de financer les actions de développement touristique sur la commune.

Les tarifs de la taxe de séjour restent inchangés pour l'année 2022. Ils incluent la taxe additionnelle de 10% au profit du conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Les hébergeurs trouveront également sur la plateforme toutes les informations nécessaires pour comprendre et déclarer la taxe de séjour.

Les services de la Commune restent également à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour.

Pour toute question contactez la Mairie au 04 90 54 34 03 ou sur lesbauxdeprovence@taxesejour.fr

Vous proposez une location ?

Vous souhaitez louer votre logement, rapprochez-vous de la mairie pour effectuer votre déclaration et obtenir un numéro d'enregistrement. S'il ne s'agit pas de votre résidence principale, vous devez obtenir une autorisation de

changement d'usage. Sans ces formalités, les plateformes n'accepteront plus votre bien à la location !

La commune utilise la plateforme Declaloc qui permet aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Hébergements

En 2022, il y a 39 hébergeurs sur la commune.

La capacité d'accueil de tous les hébergements confondus est en augmentation constante. Elle est de 685 en 2022, contre respectivement de 632 et 604 en 2021 et en 2020.

Le nombre de locations meublées enregistrées en 2020 via Déclaloc est également en augmentation. Il est de 31 en 2022 contre respectivement 22 en 2021 et 5 en 2020.

Dossiers suivis par

Isabelle Achard, Conseillère municipale
Déléguée au Tourisme et aux Hébergements

Catherine Pulsone

de déclarer leur activité de location en ligne, de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée et de procéder au changement d'usage de l'habitation.

www.declaloc.fr

Nouveautés gourmandes



Chocolaterie, l'atout fondant de Baumanière

Geneviève, Jean-André Charial et Brandon Dehan, le Chef pâtissier de l'Oustau de Baumanière, ont ouvert les portes de la Chocolaterie Baumanière, place des artisans, aux côtés de la nouvelle boutique et de l'atelier poterie.

Dans un écrin gourmand au style *échope d'antan*, Brandon, secondé par le chef chocolatier Julien Depaquis, crée et propose sa version du chocolat dont la signature se veut pralinée.

Puisque nous sommes dans les Alpilles, Brandon Dehan propose

des *Cigales* élaborées avec les aromatiques des lieux : basilic, thym, fenouil sauvage, romarin, lavande, sarriette.

Tablettes, bonbons et confiseries attendent gourmands et fins connaisseurs dans ce nouveau lieu design et élégant, ouvert du lundi au dimanche de 9h à 19h.

Vous pouvez également grâce à la boutique en ligne de Baumanière, offrir et faire expédier des douceurs gourmandes à vos amis.

baumaniere.com



Un rocher à croquer



La pierre des Alpilles et ses variations de couleurs ont inspiré Christelle Lagnel qui a ouvert récemment *Le Rocher des Baux*.

Dans sa petite boutique, rue de la Calade, Christelle propose des éclats de rochers en chocolat fondant aux pralines croquantes.

Vous laisserez-vous tenter ?

lerocherdesbaux.com

Tomes et sablés

Vous connaissez la brousse du Rove AOC fabriquée par la chevrrière Natascha Duverdier, installée au Quartier du Désert.

Avez-vous goûté ses tomes et petits sablés salés au fromage de chèvre ?



Tel. 06 07 48 89 14
FB [boucabelle-des-baux](https://www.facebook.com/boucabelle-des-baux)



Un dîner sous les étoiles

Une grande table dressée sur l'esplanade du château un panorama magnifique sur la Vallée des Baux... pour un *Dîner insolite*.

Orchestrés par Marseille Provence Gastronomie, les *Dîners insolites* se sont tenus tout au long du mois de juillet dans treize lieux de la région, détournés de leur vocation première.

Le 13 juillet dernier, Les Baux-de-Provence ont ainsi accueilli les convives de Julie Chaix, jeune cheffe du Benvenuto qui cuisinait pour l'occasion. Une cuisine savoureuse dans un cadre exceptionnel pour une expérience singulière aux couleurs de la Provence ... à renouveler !

benvenuto.com



De grands crus



Les invités ont eu le plaisir de déguster L'affectif de Jean-André Charial.

Caroline Missoffe leur a servi des flacons du Coin caché rouge et du Coin caché blanc qui est depuis cette année en AOP Les Baux-de-Provence.

Olivier Rolland a quant à lui présenté un rouge La Chapelle, nouvelle cuvée du Mas Sainte-Berthe.

lesvinsdesbaux.org

Destination vignobles

Des tour-opérateurs du Japon, Australie, Brésil, Finlande, Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Corée du Sud ont été accueillis aux Baux-de-Provence dimanche 2 octobre dans le cadre de l'évènement *Destination vignobles 2022*.

Ce voyage pour promouvoir le terroir provençal était organisé par le Comité Régional du tourisme, My Provence et l'Office de tourisme des Baux.

Au programme de notre destination, pique-nique dans les vergers d'oliviers et dégustation des huiles Castelas, visite des Carrières des Lumières, dégustation des vins des Baux, dîner et nuitée à Baumanière, La Cabro d'Or.

À la fin de leur voyage de plusieurs jours durant lequel ils ont visité de grands domaines viticoles, logé dans des hôtels réputés et dîné à de grandes tables, il a été demandé aux participants de donner leurs préférences.

Ce sont les hôtes des Baux-de-Provence qui ont été plébiscités !



Portraits



Élisabeth Vaiana Vallette...

Née à Tahiti dans une famille cosmopolite, Élisabeth Vaiana a grandi aux Baux-de-Provence où ses parents Mariecké et Eric Valette tiennent l'Hôtel-Restaurant *Le Mas d'Aigret*.

Après des études en développement international, elle réalise différentes missions pour des ONG à travers le monde. Les rencontres se multiplient et les échanges avec des jeunes femmes de son âge, notamment, aux vies si différentes deviennent passion.

Inspirée par leur histoire, elle lance sa propre association WOWO Women of the World.

Ce projet célèbre la diversité et la sororité universelle, notamment via le compte instagram [@wowo_adventure](https://www.instagram.com/wowo_adventure) qu'Élisabeth animera pendant son tour du monde.

Crowdfunding

Vous pouvez soutenir le projet WOWO Women of the World de la globe-trotteuse à travers la campagne de crowdfunding : <https://globedreamers.com/crowdfunding/voyage/sur-la-voix-des-femmes>

... et les femmes inspirantes

Des femmes inspirantes, les Alpilles en sont peuplées.

Avant de s'envoler pour le Monde, Élisabeth nous a proposé d'échanger avec quelques-unes d'entre elles lors de la

conférence qui s'est déroulée le 15 septembre dernier à la Citerne.

Un moment rempli d'émotions pour les quatre femmes montées sur scène et le public.



Major Guiraud à l'honneur

Nous adressons nos plus sincères félicitations au Major Guiraud qui dirige la brigade territoriale de gendarmerie des Baux-de-Provence.

Ce dernier a reçu la médaille militaire des mains du Général Constant Caylus, Commandant du groupement de gendarmerie

départementale des Bouches-du-Rhône.

Cette remise a eu lieu au Théâtre antique d'Arles à l'occasion de la prise de commandement du Chef d'escadron Florian Gerbal qui assure désormais le commandement de la Gendarmerie d'Arles.



Adrien Delafolie, éducateur de rugby...

L'enfant des Baux Adrien Delafolie officie aux fourneaux de son restaurant *Aux Portes Mage* dans la maison familiale. Depuis quelques années, il a une deuxième casquette : celle d'éducateur de rugby des petits d'Ovalive. Il s'est pris au jeu en accompagnant son plus jeune fils Antonin aux matchs. Il se forme et passe les différents examens nécessaires pour pouvoir être éducateur.

... en route pour la Coupe du Monde 2023

2023 sera la grande année ! Pendant la Coupe du monde de rugby à XV qui se déroulera en France en automne prochain, Ovalive organise sur le stade maussanais une coupe du monde destinée aux moins de 12 ans, les 8 et 9 septembre.

Le club accueillera au côté de l'équipe de France des formations venant des 4 coins du monde de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, d'Italie, d'Angleterre, d'Irlande, d'Argentine et aussi de la

principauté Monégasque. Notre jeune marquis, le Prince héréditaire Jacques de Monaco sera-t-il présent ?

Le club recherche des partenaires financiers pour soutenir ses projets et souhaite rassembler toutes les bonnes volontés pour la bon déroulement de ce tournoi qui a reçu le soutien de la Fédération française de Rugby.

contact@ovalive.com
ovalive.com



Du côté des associations



Atelier - 13520

Chant et harmonie chorale

Mickaël Moreno propose des cours individuels ou collectifs pour 2 à 3 personnes le jeudi de 15h à 16h30, de 16h30 à 18h et de 20h à 21h30 et le samedi de 9h à 10h30, de 12h30 à 14h et de 14h à 15h30. Les cours d'harmonie chorale sont dispensés à 6 personnes minimum, le jeudi de 18h à 20h et samedi de 10h30 à 12h30.

Expression théâtrale

Les ateliers d'expression théâtrale menés par le comédien et metteur en scène Marc F. Duret s'adressent à tous. Le plaisir de jouer est l'un des objectifs premiers de l'Atelier-13520. La démarche reste cependant collective, pour cela une participation régulière est demandée. 2 cours sont dispensés les vendredis de 16h à 18h30 et de 19h à 21h30. Les samedis, les cours se déroulent de 16h à 18h30. La fréquence des cours est de 2 fois par mois. Renseignements calendrier et tarifs, contactez le 06 17 20 00 49 ou atelier13520@gmail.com

Union des Chasseurs bausseus

Les jours de chasse ont été modifiés. La chasse se déroulera sur les Baux-de-Provence les mardis (au lieu des mercredis), samedis, dimanches et jours fériés. Les battues aux sangliers se tiennent les dimanches matin.

Vous rencontrez des difficultés avec ces nuisibles sur vos terres, prenez contact pour l'organisation d'une battue avec Pascal Offre, Président, au 06 42 79 17 79



Etat civil



Jade Schwerdel,
née le 8 février 2022



Adam, Jérémie, Eliot-Charial
Né le 11 mai 2022

Le 1er août, **Brigitte Pavaut** nous a quittés. Beaucoup d'entre nous l'appréciaient et la connaissaient bien car avec son époux, Michel, elle passait de longs séjours aux Baux depuis de nombreuses années et participait activement à notre vie locale. C'est en 1969, que son père, haut magistrat qui fut conseiller municipal de Raymond Thuillier, avait acheté une maison. Toute sa vie, Brigitte, mère de 3 fils, qui lui donneront 7 petits-enfants, fut tournée vers les autres. Impliquée dans des aumôneries, dans la Pastorale de la Vallée des Baux ou dans la Fondation Raoul Follereau. Elle était aussi diététicienne-conseil du CROUS de la région d'Aix-Marseille pour lequel elle prodiguait des conseils et animait des ateliers auprès des étudiants des différents sites. Depuis 8 ans, elle luttait avec un courage exemplaire contre le cancer qui l'a emportée.



Marceline Betoulle, décédée le 28 août dernier, avait quitté le vieux village pour Nîmes il y a de nombreuses années pour rejoindre sa famille. Son mari Julien Betoulle a été adjoint au Maire Raymond Thuillier et lui a succédé à son décès. Nous nous souvenons tous de la famille Betoulle, propriétaire de la Reine Jeanne, qui a fortement marqué la vie de notre village.

Naissances



Andrea Savarit - Guillet
née le 28 mai 2022

Mariage



Ashley Poniatowski
et Natalie Perrone
le 30 juillet 2022

Décès



Marinette Patin est partie le 13 août dernier. C'est une autre figure des Baux-de-Provence qui s'en est allée. Marinette était la maman de Lucien 'Lulu' et Pierre Patin que nous connaissons tous et la grand-mère de Céline, Alexandre et Manon et arrière grand-mère de Lucas. Née à Saint-Rémy-de-Provence, elle s'installe, à son mariage, aux Baux-de-Provence dans le mas familial de son époux niché dans le Vallon de la Fontaine. Cette grande travailleuse et mère de famille très présente, avait une passion : cultiver son jardin.

Numéros utiles

Mairie : 04 90 54 34 03
accueil-mairie@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com/vie-communale
Ouverture au public : lundi au vendredi de 9h à 12h
ou sur rendez-vous.
Office de tourisme : 04 90 54 34 39
tourisme@lesbauxdeprovence.com
www.lesbauxdeprovence.com
Fondation Louis Jou
contact@fondationlouisjou.org
www.fondationlouisjou.org
Musée Yves Brayer : 04 90 54 36 99
olivier@yvesbrayer.com
www.yvesbrayer.com
Château des Baux
message@chateau-baux-provence.com
www.chateau-baux-provence.com
Carrières des Lumières
message@carrieres-lumieres.com
www.carrieres-lumieres.com

La Poste : 3631
France Service : 04 90 18 33 05
Taxi : 06 13 07 55 00
Paroisse : 04 90 54 30 23
Communauté de Commune : 04 90 54 54 20
info déchets : 04 84 51 06 20
vallee-des-baux-alpilles.fr
Parc naturel Régional des Alpilles : 04 90 54 44 00

URGENCES

- Samu : 15
- Police secours : 17
- Sapeurs pompiers : 18
- Urgences : 112
- Sourds et malentendants : 114
- Centre anti-poison : 04 91 75 25 25
- SOS Enfance maltraitée : 119
- SOS Femmes battues : 04 91 24 61 50
- Gendarmerie de la Vallée des Baux
04 90 54 34 91

Médecins généralistes

- Dr. Papaleonidas : 04 90 54 32 46
- Dr. Moniquet : 04 90 54 42 32

Unité de Santé des Alpilles

- Saint-Rémy de Provence
09 86 61 00 91

Pharmacie

- Maussane-les-Alpilles : 04 90 54 30 40
- Pharmacie de garde : 3237

Vaccination

- site officiel : www.sante.fr
- numéro vert vaccination : 0800 730 087
- plateformes : Doctolib, Maia

Terre des Baux

Bulletin municipal des Baux-de-Provence
Mairie des Baux-de-Provence
Hôtel de Ville
13520 - Les Baux-de-Provence
Numéro 18 - 2ème semestre 2022

Directrice de la publication :
Anne Poniatowski, Maire
Comité rédaction :
Claire Novi, Déléguée à la communication
Claire Marchand, chargée presse de la
Destination Les Baux-de-Provence

Dépôt légal : à parution
Conception, réalisation, impression :
Commune des Baux-de-Provence

Crédits photos :
Michel Bacquet, Baumanière, Joëlle Corrio,
Jean Esposito, Office de tourisme des Baux,
PNRA, Jean-Paul Portalez, Paul Wanko.

Agenda d'automne

Octobre

Réunion publique PVAP, vendredi 14 octobre, 18h, Country Club
(voir p. 3)

Observation des étoiles, esplanade du château, 19h30 à minuit
(voir p. 17)

Extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30
samedi 15 octobre, sur l'ensemble de la commune (voir p. 13)

Enquête publique sur le PVAP
du mardi 18 octobre au mardi 22 novembre inclus (voir p. 3)

Distribution gratuite de compost de déchets verts (voir p.13)
samedi 22 octobre, Déchèterie de Maussane-les-Alpilles

Randonnée et pique-nique avec le Comité des Fêtes
Dimanche 30 octobre, 10h, Country Club

Novembre

Atlas de la biodiversité, l'oiseau papillon
Dimanche 20 novembre, 14h30, Les Baux-de-Provence (voir p.19)

Les Templiers en Provence
Vendredi 25 novembre, auditorium de la Citerne, 17h
Conférence de Pierre Gaugier

Décembre

Atlas de la biodiversité, le monticole bleu
Samedi 3 décembre, 9h à 12h, Les Baux-de-Provence (voir p.19)

Loto de Noël, dimanche 11 décembre, 16h, country Club

Traditionnelle bénédiction équestre, dimanche 4 décembre,
esplanade du château

Noël aux Baux-de-Provence, du 17 décembre au 2 janvier
Bergerie de Noël, animations et ateliers de décorations de Noël

Cérémonie de l'aubade et messe de minuit, 24 décembre



Vacances scolaires

du 22 octobre au 6 novembre

Balades

- Le tour du rocher, de la
Préhistoire à nos jours,
25 octobre 14h30

- L'histoire taillée des
Bringasses,
20, 27 octobre 14h30

- De la carrière à l'édifice,
26,28 octobre, 2 novembre 11h

Résas et infos
Office de Tourisme des Baux
au 04 90 54 34 39
ou sur [tourisme@
lesbauxdeprovence.com](mailto:tourisme@lesbauxdeprovence.com)

Ateliers et stages

Animations Atelier Louis Jou
26 octobre et 2 novembre 14h
Résas et infos :
Fondation Louis Jou
au 04 90 92 13 74

Stages de golf enfants et ados
Résas et infos :
Golf du Domaine de Manville
au 04 90 54 86 26

Légendes et copyright visuels :

p.couverture : lézard ocellé ©Paul Wankopapillon ©Jean-Paul Portalez

p.16 : Les Baux illuminés ©E.Favier/PNRA

p.17 : chauve-souris ©PNRA

p.18 : Demoiselle ou agrion ©Jean-Paul Portalez

p.20 : Magicienne dentelée ©PNRA, libellule ©Jean-Paul Portalez, lézard ocellé ©PNRA

p.21 : Tichodrome échelette et Iris ©PNRA, coquelicots ©Jean-Paul Portalez

p.22 : Village des Baux © Joëlle Corrio

p.26 : Chocolaterie Baumanière ©Virginie Ovanessian